

La Convention alpine : une chance pour la Suisse

Ce vendredi 11 décembre, le Conseil national doit se pencher sur la ratification de trois protocoles de la Convention alpine. Cette dernière a pour but d'assurer un développement cohérent et durable de l'espace alpin en mettant autour d'une table les pays concernés par ce site exceptionnel. Elle a été signée par l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Slovénie et la Communauté européenne. La Suisse, elle, a ratifié la convention cadre en 1999 mais peine, depuis lors, à lui donner suite. Elle n'a en effet ratifié aucun de ses protocoles de mise en œuvre et reste ainsi en retrait.

Cette situation est regrettable. Les Alpes constituent un espace emblématique pour notre pays, dont l'importance en termes économique, culturel et environnemental est incontestée. Ses habitants subissent de nombreuses contraintes, tiraillés qu'ils sont entre la nécessité de promouvoir des activités économiques vitales pour leur région, comme le tourisme ou l'agriculture de montagne, tout en préservant leurs spécificités culturelles, ainsi que l'incroyable richesse de leur environnement naturel et paysager. Pour relever ces défis, nous avons besoin de collaborer avec nos voisins autour de fils conducteurs communs, d'élargir notre réseau et de partager nos savoirs et nos expériences. Or nous ne pourrions le faire de manière crédible que si nous faisons le pas de la ratification de protocoles qui, seuls, assurent l'application des grandes lignes figurant dans la convention. Les trois protocoles qui sont soumis au Conseil national portent en outre sur des enjeux particulièrement importants pour l'espace alpin : la protection des sols, l'aménagement du territoire et les transports. Ils suggèrent des pistes pour pérenniser la productivité des sols et lutter contre l'érosion, pour mieux coordonner les différents programmes d'aménagement du territoire et pour soulager les vallées des nuisances dues à la croissance du trafic transalpin. Le Conseil des Etats a accepté de ratifier ces trois protocoles en 2004 déjà mais, depuis, les débats se sont enlisés. Cet attentisme est d'autant plus surprenant que ni la Convention, ni les protocoles n'exigent de nouvelles bases légales en Suisse. Alors que notre pays s'apprête à reprendre la présidence de la Convention alpine en 2011, le moment est venu de nous engager enfin sérieusement.

Adèle Thorens Goumaz, publié dans Le Nouvelliste le 10 décembre 2009